



15ème législature

Question N° : 20715	De M. Philippe Gosselin (Les Républicains - Manche)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Économie et finances
Rubrique >commerce extérieur	Tête d'analyse >Droits de douanes américains sur les produits laitiers français	Analyse > Droits de douanes américains sur les produits laitiers français.
Question publiée au JO le : 25/06/2019 Réponse publiée au JO le : 25/02/2020 page : 1472 Date de changement d'attribution : 02/07/2019 Date de renouvellement : 22/10/2019		

Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur les droits de douanes américains sur les produits laitiers français. Depuis son arrivée à la Maison Blanche, le président Trump, par des mesures de protectionnisme, n'a cessé d'instaurer une augmentation des droits de douanes envers les produits fabriqués ailleurs qu'aux États-Unis. C'est aujourd'hui la filière laitière qui est dans son viseur et en particulier l'activité de fromages à pâtes molles comme celle de production de beurre d'Isigny AOP et de tant d'autres qui sont la richesse du terroir français. Pour une région laitière comme l'est la Normandie, les conséquences seraient désastreuses. Il lui demande donc ce que le Gouvernement envisage de faire afin de soutenir les exportations françaises et en particulier la filière laitière et comment il compte résoudre ces questions de protectionnisme inadmissibles.

Texte de la réponse

Depuis le 18 octobre 2019, les États-Unis imposent des droits de douane supplémentaires sur de nombreux produits français et européens dans le cadre du contentieux à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) impliquant les avances remboursables versées par quatre États européens à Airbus. La France figure parmi les principaux pays touchés par ces sanctions, le secteur aéronautique et celui des vins étant les deux concernés, la filière laitière française n'étant pas concernée à ce stade. Le Gouvernement s'est mobilisé dès le début tant pour relayer auprès des autorités américaines sa volonté de négocier que pour atténuer les conséquences dommageables des mesures américaines dès lors qu'elles avaient été décidées, en particulier pour soutenir la filière viticole, particulièrement touchée par ces sanctions. La négociation est en effet la seule option permettant d'éviter une escalade encore plus dommageable pour les intérêts économiques français et européens. La Commission européenne mandatée par les États Airbus dont la France, cherche à négocier depuis plusieurs mois avec les Américains un accord amiable. Cet accord porte à la fois (i) sur des mesures permettant à l'Union européenne (UE) et aux États-Unis de se mettre en conformité avec les décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui se traduit du côté de la France par une augmentation des taux de remboursement des avances octroyées par le passé à Airbus pour le développement de certains modèles d'avions et (ii) sur des engagements relatifs à l'encadrement du financement du secteur aéronautique à l'avenir. Les discussions les plus récentes entre les deux parties se sont révélées constructives même s'il faudra encore plusieurs mois avant de conclure un accord. Car, l'UE



a été condamnée par l'OMC pour les avances remboursables accordées à Airbus mais les Etats-Unis l'ont été aussi pour les aides accordées à Boeing. D'ici juin 2020, l'UE devrait donc, à son tour, être autorisée à prendre des sanctions contre les Etats-Unis. L'UE fera tout pour éviter cette escalade, l'objectif étant d'obtenir une solution mutuellement bénéfique tant pour l'Union européenne que pour les Etats-Unis, qui se traduirait par le retrait des sanctions. Si la voie de la négociation ne devait pas porter ses fruits, le Gouvernement serait favorable à l'activation de contre-mesures sur les produits américains. Par ailleurs des mesures d'accompagnement des secteurs impactés par les sanctions sont en cours de déploiement. Cependant le 6 décembre 2019, les Etats-Unis ont annoncé une révision de la liste des produits visés et pourraient élargir la liste des biens qui pourraient être assujettis à des droits additionnels. Le Gouvernement, en liaison avec la Commission européenne, suit ces développements de près et ne manquera pas de tenir la représentation nationale informée.